

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
15/05/2023**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
23/05/2023**Date de publication :**
23/05/2023**Le 22 mai 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Vincent NEVOT, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Étaient représentées :** Anne-Marie CAUSSÉ par Katia PEDEMAY, Huguette LALANNE par Aurélia FOURNIER, Carine LASSOUANE par Lionel COUBRA et Muriel PAILLER par Tovo RABEMANANTSOA**Absent :** Damien OBRADOR**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMAY**DÉLIBÉRATION N° 2023-53****OBJET : Attribution des marchés de travaux – réhabilitation de l'ancienne gare de Cabanac en espace d'animation locale et touristique****Daniel BORDES ne prend part ni au débat ni au vote.**

Par délibération n° 2020-73 du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a validé l'acquisition de la gare de Cabanac au prix de 86 200 € afin de la transformer en un lieu portant un « projet d'aménagement d'un espace d'animation locale et touristique ».

Une consultation a été lancée le 09 mars 2023 (BOAMP et profil acheteur de la commune) pour une remise des offres fixée au lundi 17 avril 2023 à 17h00. Les travaux étaient envisagés en 9 lots traités en marchés séparés :

- lot 1 VRD – démolitions – gros œuvre – ravalement
- lot 2 Charpente – couverture – zinguerie – bardage
- lot 3 Menuiseries extérieures – serrurerie
- lot 4 Plâtrerie – isolation
- lot 5 Menuiserie intérieure
- lot 6 Revêtements de sols et murs
- lot 7 Peinture
- lot 8 Chauffage ventilation climatisation (CVC)
- lot 9 Électricité

Au vu du rapport d'analyse des offres rédigé par Claire ZELLER, architecte, le Conseil Municipal devra délibérer pour attribuer les différents marchés de travaux.

Pour rappel, le montant des travaux estimés en phase PRO s'élevait à 286 300 € HT. A l'issue de la remise des offres, une phase de négociation a été engagée avec les 3 meilleurs candidats de chaque lot.

M. le Maire entendu et après examen du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➡ d'attribuer les marchés de travaux comme suit :

- **Lot 1 / VRD – Démolitions – Gros œuvre – Ravalement**
Attributaire : COLPIN Constructions
Rue Gutenberg
47250 SAMAZAN
Offre de base HT **123 000 €**

- **Lot 2 / Charpente – Couverture – Zinguerie – Bardage**
Attributaire : JC Charpentes
5 bis Chemin de Calonjat
33430 BERNOS - BEAULAC
Offre de base HT **42 350,55 €**

- **Lot 3 / Menuiseries extérieures - Serrurerie**
Attributaire : COPEP
14 Rue Eugène CHEVREUIL
33600 PESSAC
Offre de base HT **44 553,18 €**

- **Lot 4 / Plâtrerie - Isolation**
Attributaire : GPM
1 Rue Léonard LENOIR
33100 BORDEAUX
Offre de base HT **20 000 €**

- **Lot 5 / Menuiserie intérieure**
Attributaire : MGF
ZAE Sylva 21
33830 BELIN – BELIET
Offre de base HT **10 833,33 €**

- **Lot 8 / Chauffage ventilation climatisation (CVC) - Plomberie**
Attributaire : Union Technique du Bâtiment
59 Avenue Gaston ROUSSEF
93230 ROMAINVILLE
Offre de base HT **32 972,73 €**

- **Lot 9 / Électricité**
Attributaire : FAUCHE
208 Avenue du Haut Lévêque
33600 PESSAC
Offre de base HT **31 420,69 €**

➡ de dire que les lots 6 (Revêtements sols et murs) et 7 (Peinture) ne sont pas attribués (aucune offre remise),

➡ de donner tout pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer les marchés correspondants à chacun des lots avec les entreprises et les

montants mentionnés ci-dessus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la composition des marchés,

➡ de dire que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2023.

POUR : 17

CONTRE : 00

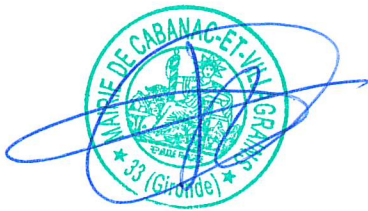
ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 22 mai 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Katia PEDEMAY